

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

CRÉATION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT – FILIÈRE ITRF

BIR n° 19 du 12 février 2018
Réf : DPATSS

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu les cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la cartographie des fonctions des corps de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation pour les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'avis du comité technique académique de l'académie de Lyon du 16 janvier 2018.

ARRÊTE

La cartographie des fonctions des corps de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation dans l'académie de Lyon est fixée comme suit :

- Annexe 1 : cartographie des fonctions des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- Annexe 2 : cartographie des fonctions des techniciens de recherche et de formation ;
- Annexe 3 : cartographie des fonctions des assistants ingénieurs ;
- Annexe 4 : cartographie des fonctions des ingénieurs d'études ;
- Annexe 5 : cartographie des fonctions des ingénieurs de recherche.

Lyon, le 23 janvier 2018

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ATRF)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	ATRF	ATRF Principaux 2^{ème} classe	ATRF Principaux 1^{ère} classe
<p>Groupe 1</p> <p>- Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière</p>	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination d'une équipe de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières. 	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur d'une équipe ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur d'une équipe ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence non habituellement requise pour l'exercice des fonctions. 	3260	3290	3320
<p>Groupe 2</p> <p>-Fonctions d'exécution d'activités usuelles telles que définies dans Referens</p>	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur de laboratoire. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire/assistant ; - Chargé de gestion ; - Fonctions d'accueil du public ; - Chargé d'exploitation/opérateur technique. 	<p>EPLÉ (activités usuelles – fiches métiers Referens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur en chimie et sciences physiques ; - Préparateur en sciences de la vie et de la terre. <p>Services académiques (activités usuelles – fiches métiers Referens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur d'exploitation et de maintenance informatique - Opérateur d'exploitation ; - Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales ; - Jardinier ; - Plombier, chauffagiste ; - Electricien ; - Opérateur de maintenance ; - Opérateur logistique ; - Commis de cuisine et restauration. 	2710	2730	2750

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION (TECH RF)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	TECH Classe normale	TECH Classe supérieure	TECH Classe exceptionnelle
Groupe 1 - Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonctions à technicité élevée	EPLÉ : - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. Services académiques : - Chef de bureau ou responsable de structure équivalente ; - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières.	EPLÉ : - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. Services académiques : - Chef de bureau ; - Missions à forte responsabilité ou à sujétions particulières.	5100	5600	6100
Groupe 2 - Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées - Fonctions à technicité particulière	EPLÉ : - Coordination et/ou animation d'équipe de laboratoire. Services académiques : - Chef de pôle ; - Fonctions administratives ou techniques complexes ; - Adjoint au chef de bureau ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel.	EPLÉ : - Coordination d'équipe de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières (non classée en 1). Services académiques : - Chefs d'équipe ou adjoints ; - Fonctions complexes nécessitant une expertise particulière.	5000	5100	5500
Groupe 3 - Fonctions de gestion de procédures usuelles - Fonctions à technicité usuelle telles que définies dans Referens	EPLÉ : - Technicien de laboratoire. Services académiques : - Chargé de gestion ; - Assistant/secrétaire ; - Fonctions techniques.	EPLÉ (activités usuelles – fiches métiers Referens) : - Technicien en sciences de la vie et de la terre ; - Technicien en chimie et sciences physiques. Services académiques (activités usuelles – fiches métiers Referens) : - Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information ; - Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme ; - Technicien logistique ; - Technicien sécurité incendie ; - Technicien en gestion administrative.	4800	4900	5000

Majoration de 50% des montants de référence pour les agents de la BAP E exerçant un métier en tension dans le domaine numérique : ingénierie des systèmes d'information, ingénierie technique et de production, ingénierie logicielle.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

CORPS DES ASSISTANTS INGENIEURS (ASI)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	ASI
<p>Groupe 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière 	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études à forte expertise ; - Chef de bureau ; - Responsable de service, de site ou de structure ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études-fonctions exposées et/ou complexes ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières dans plusieurs établissements. 	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable des laboratoires ; - Expert d'un domaine spécifique en lien avec l'activité du laboratoire. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au directeur ; - Chef de bureau ; - Fonctions à forte expertise (autre que groupe 2). 	7500
<p>Groupe 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles - Fonctions de coordination - Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques - Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux <p>telles que définies dans Referens</p>	<p>EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire. <p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études ; - Chargé de gestion ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études. 	<p>EPLÉ (activités usuelles – fiches métiers Referens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant ingénieur en biologie, sciences de la vie et de la terre ; - Assistant ingénieur en analyse chimique. <p>Services académiques (activités usuelles – fiches métiers Referens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'application/assistance support ; - Gestionnaire d'infrastructures ; - Assistant en ingénierie logicielle ; - Assistant statisticien ; - Assistant d'édition ; - Gestionnaire logistique. 	6000

Majoration de 20% des montants de référence pour les agents de la BAP E exerçant un métier en tension dans le domaine numérique : ingénierie des systèmes d'information, ingénierie technique et de production, ingénierie logicielle.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

CORPS DES INGENIEURS D'ETUDE (IGE)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	IGE Classe normale	IGE Hors classe
<p>Groupe 1</p> <p>Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise</p>	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau. 	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur en rectorat ; - Fonction de pilotage à forte responsabilité ; - Expert de haut niveau. 	10000	13000
<p>Groupe 2</p> <p>Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation</p>	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Chef de bureau de rectorat ; - Cadre transversal rattaché à la direction ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel-fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1. 	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au directeur en rectorat ; - Chef de bureau au rectorat ; - Fonction de pilotage à forte responsabilité non classé en groupe 1 ; - Fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1. 	8500	9000
<p>Groupe 3</p> <p>Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques telles que définies dans Referens</p>	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 ; - Chef de bureau en DSDEN. 	<p>Services académiques : (activités usuelles – fiches métiers Referens)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur des systèmes d'information ; - Responsable assistance support ; - Administrateur des systèmes et réseaux ; - Administrateur de bases de données/intégrateur d'applications ; - Ingénieur en ingénierie logicielle ; - Ingénieur statisticien ; - Chargé d'opérations immobilières ; - Chargée de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier. 	7500	8000

Majoration de 20% des montants de référence pour les agents de la BAP E exerçant un métier en tension dans le domaine numérique : ingénierie des systèmes d'information, ingénierie technique et de production, ingénierie logicielle.

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS

CORPS DES INGENIEURS DE RECHERCHE (IGR)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	IGR 2ème classe	IGR 1ère classe	IGR Hors classe
<p>Groupe 1</p> <p>Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées</p>	<p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division ou directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) ; - Secrétaire général de vice-rectorat ; - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau ; 	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur au rectorat ; - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau. 	14000	14500	16000
<p>Groupe 2</p> <p>Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise</p>	<p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division ou adjoint au directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente ; - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau 	<p>Services académiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au directeur en rectorat ; - Chef/responsable de département ; - Cadre transversal rattaché au cabinet de la rectrice ou au secrétariat général ; - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau. 	12500	13400	14500
<p>Groupe 3</p> <p>Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation</p> <p>telles que définies dans Referens</p>	<p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission ; - Responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel. 	<p>Services académiques : (activités usuelles – fiches métiers Referens)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet ou expert en ingénierie des systèmes d'information ; - Chef de projet ou expert en infrastructures ; - Chef de projet ou expert en ingénierie logicielle ; - Ingénieur responsable du patrimoine immobilier ou logistique. 	12000	12250	12500

Majoration de 20% des montants de référence pour les agents de la BAP E exerçant un métier en tension dans le domaine numérique : ingénierie des systèmes d'information, ingénierie technique et de production, ingénierie logicielle.